

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 25

votants 33

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 13 FEVRIER 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2024

**PRÉSENTS :**

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, A. SALZE

Mrs., PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes N. BOUABDALLAH, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, S. DIET, MD. PAGES,  
C. BARRY, N. AUBERT

Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,  
R. THIERS-SIMON, M. LOMBARDO

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes et Mrs. E. CHAUVET (pouvoir à M. MARTEL), ML. ANZALONE (pouvoir à PH. MARTIN),  
M. LUCIANI-RIPETTI (pouvoir à C. AMIEL), I. MILLET (pouvoir à L. CONSOLIN), C. CHAUVET  
(pouvoir à S. PONCHON), L. ROQUEPLAN (pouvoir à R. SIMON), B. REYNÈS (pouvoir à S. DIET),  
C. LABARDE (pouvoir à MD. PAGES)

Secrétaire de Séance : Pierre-Hubert MARTIN

**20240213 – 15/CULT01. MODIFICATION DES TARIFS DE LA BILLETTERIE DE L'ESPACE  
CULTUREL ET FESTIF DE L'ETOILE**

Au regard de l'évolution de la programmation et des modalités de mise en vente de la billetterie, il convient de faire évoluer certains tarifs.

Il est nécessaire de supprimer le « Tarif jeunes et famille », qui n'est pas demandé par le public et d'ajouter la mention « moins de 18 ans » dans les tarifs réduits et de redéfinir les catégories en créant un « carré or » et un « tarif normal »

Tarifs billetterie applicables dès la saison 2024/2025  
(Spectacles en contrat de cession uniquement) \*

Type de spectacle	Carré or hors frais de garde (rangs B, C, D, E de la rangée centrale) *	Plein tarif hors frais de garde (hors carré or) *	Tarif réduit** hors frais de garde(hors carré or)*
A	35,00 €	30,00 €	21,00 €
B	30,00 €	25,00 €	17,50 €
C	26,00 €	20,00 €	14,00 €
D	20,00 €	15,00 €	12,00 €
E	17,00 €	12,00 €	10,00 €
F	14,00 €	10,00 €	7,00 €
G – Jeune public	Tarif unique : 14€		
H – Jeune public	Tarif unique : 12€		

Séance scolaire	5€ / élève des établissements de Châteaurenard 7€ / élève des établissements hors Châteaurenard
<b>Abonnements par saison sur une sélection de spectacles mentionnée dans le programme (au comptoir uniquement)</b>	
Achat de 3 spectacles	10% de réduction
Achat de 5 spectacles	15% de réduction

\* Hors frais de location.

\*\* Tarifs réduits accessibles sur présentation d'une pièce justificative aux moins de 18 ans, étudiants, minimas sociaux, Comités Sociaux et Economiques (CSE), amicales, séniors de plus de 65 ans, personnes handicapées.

Les tarifs réduits pourront être étendus à des CSE, amicales et associations dans le cadre de conventions spécifiques.

Vu l'examen de ce dossier en commission Animation/Culture/Tourisme et Patrimoine le 30 janvier 2024

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la fixation de la tarification ci-dessus énoncée.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 14 février 2024

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

